



INFORMATION PRATIQUE POUR ADHÉRER A L'IMSO

- **L'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites a été établie en 1979 sous les auspices de l'Organisation maritime internationale (OMI).**
- **Les fonctions de l'IMSO relatives aussi bien au SMDSM (Système mondial de détresse et de sécurité en mer) qu'au LRIT (Système d'identification et de suivi des navires à grande distance) sont fondées sur les Règles de la SOLAS (Convention de l'OMI pour la sauvegarde de la vie humaine en mer), et sont par conséquent étroitement liées aux intérêts des Parties contractantes de la SOLAS.**
- L'adhésion à l'IMSO n'entraîne aucun coût ni aucune obligation financière pour les États membres, étant donné que le budget de l'Organisation est financé par les contributions versées par les sociétés qui fournissent les services publics de télécommunication par **satellite**.
- La participation à l'IMSO n'entraîne pour les États membres aucune responsabilité, comme l'indique l'article 13 de la Convention de l'IMSO qui précise que : « Une Partie n'est pas, en tant que telle, responsable des actes et obligations de l'Organisation ou des Prestataires ».
- Pour devenir membre de l'IMSO, un État doit ratifier, accepter ou approuver la Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites, telle que modifiée en 2006, **et entrée en vigueur à titre provisoire le 7 mars 2007**, ou encore adhérer à celle-ci, en déposant l'instrument approprié de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) qui est le dépositaire de ladite Convention.
- Pour tout nouvel État membre, l'entrée en vigueur de la Convention est fixée à la date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation, ou d'adhésion auprès du Dépositaire de la Convention.
- Un État membre peut de la même manière procéder à la ratification, à l'acceptation ou à l'approbation du Protocole révisé sur les privilèges et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites, ou à l'adhésion à celui-ci, en déposant auprès du Directeur de l'IMSO l'instrument approprié de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

- L'entrée en vigueur du Protocole sur les privilèges et les immunités de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites interviendra 30 jours après la date de ratification, d'acceptation, d'approbation, ou d'adhésion dudit protocole.

Cliquer ici pour voir un projet de modèle d'instrument de ratification.



MODÈLE DE FORMULAIRE

[En-tête de la lettre du gouvernement]

Date

Secrétaire général
Organisation maritime internationale
4 Albert Embankment
London SE1 7SR
Royaume-Uni

**Objet : INSTRUMENT D'ADHÉSION
A LA CONVENTION PORTANT CRÉATION DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
MOBILES PAR SATELLITES**

CONSIDÉRANT QUE la Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT), adoptée à Londres le 3 septembre 1976, est entrée en vigueur le 16 juillet 1979 en application du paragraphe 1 de son article 33 ;

CONSIDÉRANT QU'à sa Douzième session, en avril 1998, l'Assemblée d'Inmarsat a adopté des amendements de restructuration à la Convention d'Inmarsat et à l'Accord d'exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE les amendements de restructuration de la Convention entrés en vigueur le 31 juillet 2001 ont *notamment* modifié le nom de l'Organisation qui est devenu l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO) ;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée de l'IMSO a adopté d'autres amendements à la Convention de l'IMSO qui sont entrés en vigueur le 7 mars 2007 sur la base d'une application à titre provisoire;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 1 de l'article 17 de la Convention, telle que modifiée, stipule que tous les États peuvent devenir Partie à cette Convention ;

Nous, _____ [nom du chef de l'État/du ministre], en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, déclarons que le gouvernement

_____ *[adjectif de l'État]* ratifie la Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO)

EN FOI DE QUOI, nous signons le présent instrument d'adhésion,

Fait à *[lieu]*, le *[date]* _____.

[signature du chef de l'État/du ministre]